



Assemblée générale

Distr. limitée
20 mai 2021

Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 19 de l'ordre du jour

Développement durable

Burkina Faso, Guinée équatoriale, Kenya, Malawi, Namibie, Niger, Qatar et Suède : projet de résolution

Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972¹,

Rappelant également la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement², Action 21³, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁴, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁵ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁶, et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »⁷, ainsi que les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental,

Réaffirmant l'ensemble des principes de la Déclaration de Rio,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (A/CONF.48/14/Rev.1)*, première partie, chap. I.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

³ *Ibid.*, annexe II.

⁴ Résolution S-19/2, annexe.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁷ Résolution 66/288, annexe.



cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant en outre les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Exprimant son soutien à la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP@50), dont le lancement et la clôture auront lieu au siège du Programme, à Nairobi,

1. *Décide* de convoquer la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » à Stockholm, les 2 et 3 juin 2022, dans les jours précédant la Journée mondiale de l'environnement, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et de ses documents finaux, de manière à contribuer à la dimension environnementale du développement durable et à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, y compris la concrétisation d'une reprise durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

2. *Décide également* que la réunion internationale et la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devraient se renforcer mutuellement, de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois ;

3. *Décide en outre* que tous les coûts afférents à la réunion internationale et à son organisation seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires ;

4. *Accueille avec satisfaction* l'offre généreuse faite par le Gouvernement suédois d'accueillir la réunion internationale et d'en assumer les frais, avec l'aide du Kenya ;

5. *Décide* que le document final de la réunion internationale prendra la forme d'un résumé des débats ;

6. *Prie* le Programme des Nations Unies pour l'environnement de coordonner l'appui fourni à l'organisation de la réunion internationale, avec le soutien approprié du Secrétariat et des autres entités des Nations Unies compétentes ;

7. *Invite* l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à la reprise de la cinquième session en 2022, à contribuer autant qu'il conviendra aux préparatifs de la réunion internationale « Stockholm+50 », y compris par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, son organe subsidiaire

intersessions, et d'autres organismes des Nations Unies chargés des mécanismes intergouvernementaux concernés ;

8. *Décide d'examiner*, d'ici à la fin de sa soixante-quinzième session, les modalités de la réunion internationale pour qu'elle se déroule de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
